



Monsieur V.

Paris, le 4 septembre 2019

N° de saisine : D2019-05830

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre le litige opposant la copropriété Z au distributeur X. J'ai le plaisir de vous adresser l'accord amiable auquel nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

L'assemblée générale des copropriétaires a transféré le 17 novembre 2018, dans le cadre de la loi ELAN, la propriété de la colonne montante électrique de l'immeuble.

Vous avez notifié cette décision à X par courrier le 23 novembre 2018.

Vous demandiez au distributeur X de confirmer la prise en compte de ce transfert et de rénover la colonne montante.

A la suite de l'intervention de mes services, le distributeur X a :

- **confirmé « que la copropriété de l'immeuble a demandé le transfert de la propriété de la colonne montante électrique. De ce fait, les coûts d'entretien de l'ouvrage électrique seront à la charge du distributeur » ;**
- **proposé de programmer un rendez-vous sur site afin d'évaluer l'urgence des travaux à réaliser et permettre d'établir un calendrier d'intervention.**

Lors de vos échanges avec mon collaborateur, vous avez accepté cette proposition.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au distributeur X, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Pour évaluer la qualité de cette médiation, je vous invite à me retourner l'enquête de satisfaction jointe.

Vous remerciant par avance de votre contribution, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le médiateur national de l'énergie
Jean Gaubert

Copie : X